



GUIDE DES FINANCEMENTS ASSOCIATIFS & SPORTIFS



**SERVICE
CIVIQUE**
Une mission pour chacun
au service de tous

**FONDS D'AIDE
AU FOOTBALL AMATEUR**

**CDOS
ORNE**



FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE



**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

Tous mobilisés pour le ballon rond

Date de révision : 6 avril 2021



*Cliquez sur la rubrique
qui vous intéresse !*

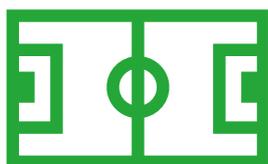
VOUS SOUHAITEZ :



RECRUTER & FORMER



**FINANCER VOS PROJETS OU
VOTRE FONCTIONNEMENT**



**INVESTIR (OU VOTRE COLLECTIVITÉ)
DANS DES ÉQUIPEMENTS**



DES AIDES AUX LICENCES

*Les guides pour vous accompagner pas à
pas sur la plateforme*



Le Compte Asso

Le site officiel de gestion d'association



RECRUTER ET FORMER (1/2)



PRIME EN FAVEUR DE L'APPRENTISSAGE

Bénéficiez d'une prime de 8000 euros pour le recrutement d'un apprenti majeur et de 5000 euros pour un apprenti mineur entre le 1er juillet 2020 et le 31 Décembre 2021. Pour les apprentis en situation de handicap aucune limite d'âge ne s'applique.

en savoir +

AIDE POUR L'EMBAUCHE D'UN JEUNE

Le Gouvernement a mis en place une aide de 4 000€ pour l'embauche tout jeune de moins de 26 ans recruté entre le 1er août 2020 et le 31 mai 2021 !

en savoir +

AIDE POUR L'EMBAUCHE D'UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

Bénéficiez d'une aide de 4 000€ pour l'embauche des personnes ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), quel que soit son âge, en CDI ou CDD d'au moins trois mois, pour une rémunération inférieure ou égale à deux fois le salaire minimum horaire, entre le 1er septembre 2020 et le 30 juin 2021. L'employeur dispose d'un délai de 6 mois après le recrutement pour faire sa demande.

en savoir +

AIDE À L'EMBAUCHE D'UN JEUNE EN PEC JEUNES

Bénéficiez d'une aide financière à hauteur de 65%, 80% en QPV et ZRR, du SMIC pour le recrutement d'un jeune âgé de moins de 26 ans ou un jeune reconnu travailleur handicapé (jusqu'à 30 ans inclus).

en savoir +

RECRUTEMENT D'UN JEUNE SUR UN POSTE D'ANIMATEUR LOCAL

Vous êtes une association et vous avez besoin de recruter un salarié dans le cadre d'un projet en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire ? Vous pourriez bénéficier d'un poste FONJEP, c'est-à-dire une subvention de 7 000 € par an pendant 3 ans pour recruter un salarié qualifié.

en savoir +

RECRUTEMENT D'UN JEUNE DANS UNE ASSOCIATION SPORTIVE

Bénéficiez d'une aide financée par l'Agence Nationale du Sport jusqu'à 12 000 € par an sur 2 ou 3 années pour le recrutement d'un jeune de moins de 25 ans.

en savoir +





RECRUTER ET FORMER (2/2)



SESAME

Le dispositif SESAME (Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement) permet d'accompagner des jeunes de 16 à 25 ans, rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle et résidant très prioritairement au sein d'un quartier politique de la ville ou zone de revitalisation rurale, de décrocher un métier dans le champ du sport ou de l'animation.

en savoir +

SERVICE CIVIQUE

Créé en 2010, le service civique permet à des jeunes de 16 à 25 ans (30 ans en situation de handicap) de s'engager dans des missions d'intérêt général pendant 6 à 12 mois.



le DOF dispose d'un agrément collectif et propose un accompagnement renforcé des jeunes. Contactez nous !

en savoir +

Fafa EMPLOI

Développer l'emploi dans les clubs amateurs. Cette professionnalisation est aujourd'hui indispensable pour la structuration des clubs. Le club demandeur doit présenter un projet justifiant la création d'un emploi de responsable administratif et/ou sportif. Aide accordée pour une saison à hauteur de 10.000 € maximum par club, sur la base d'un seul emploi en Contrat à Durée Indéterminée créé, renouvelable trois saisons et de façon dégressive.

en savoir +

Fafa FORMATION

L'objectif est de développer les compétences de l'ensemble des acteurs du football.

- Formations d'éducateurs ou d'éducatrices dispensées par les Ligues et l'IFF à destination des licencié(e)s des clubs amateurs ;
- Toute action de formation de dirigeant(e) dispensée en lien avec l'Institut de Formation du Football (IFF) et les Instituts Régionaux de Formation du Football (IR2F)

en savoir +

FORMATION PROFESSIONNELLE

Vous êtes une association avec des salariés et vous contribuez à la formation professionnelle continue ?

Renseignez-vous auprès de votre OPCO

[AFDAS](#)

en savoir +

N'hésitez pas à contacter l'IR2F au sein de la Ligue de Football de Normandie

Céline DELBOULLE
02.76.86.21.06
cdelboulle@normandie.fff.fr

Béatrice RICHARD
02.76.86.21.03
brichard@normandie.fff.fr





FINANCER VOS PROJETS

[Retour vers le sommaire](#)

ANS « PSF »

Pour la 3e année, la FFF assure, au profit de ses clubs affiliés, la gestion du dispositif « Projets Sportifs Fédéraux » de l'Agence Nationale du Sport. La Fédération poursuit ainsi la mise en adéquation des attributions de subventions par rapport à ses priorités :

- Aide à la relance de l'activité
- Diversification de l'offre de pratique
- Structuration du club
- Rôle éducatif, social et solidaire du football.

en savoir +

FDVA

Depuis 2018, le FDVA (Fonds pour le développement de la vie associative) finance le fonctionnement ou les projets innovants des associations. Ce financement s'adresse essentiellement aux petites et moyennes associations, tous secteurs confondus (y compris associations sportives).

Retrouvez plus l'information auprès du CDOS 61

Attention : campagne 2021 clôturée

en savoir +

ACTIVITÉ PARTIELLE

Pour les associations employeuses fermées totalement ou partiellement dès 1 salarié 100 % de leur rémunération nette dans la limite de 4,5 fois le SMIC

en savoir +

FOND DE SOLIDARITÉ

Aide financière (jusqu'à 10 000 € par mois) en cas de fermeture administrative ou de diminution du CA d'au moins 50 % pour couvrir les charges fixes indemnisation ou indemnisation à hauteur de 20 % du CA 2019 jusqu'à 200 K/mois (à partir de décembre 2020)

en savoir +

EXONÉRATION DE COTISATIONS SOCIALES PATRONALES

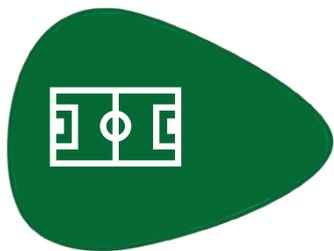
Pour les associations de moins de 250 salariés fermées administrativement ou connaissant une baisse de chiffre d'affaires d'au moins 50 %

en savoir +

#SOUTIENSTONCLUB

Plateforme de financement participatif pour chaque individu et/ou entreprise qui souhaite faire un don au club de son choix

en savoir +



INVESTIR (1/2)



FAFA ÉQUIPEMENTS « TRADITIONNELS »

- club house
- mise en conformité vestiaires
- mise en conformité éclairage
- terrain de grand jeu pelouse naturelle, gazon synthétique
- Sécurisation
- ...

Aide spécifique à chaque nature de projet : de 10% à 30% du coût, avec des montants plafonnés

en savoir +

FAFA ÉQUIPEMENTS « NOUVELLES PRATIQUES »

3 natures de projets éligibles :

- Foot 5 : aide forfaitaire de 30.000€ (plafonné à 50% du coût)
- Futsal extérieur : aide forfaitaire de 20.000€ (plafonné à 50% du coût)
- Beach soccer : aide forfaitaire de 30.000€ (plafonné à 50% du coût)

en savoir +

FAFA « TRANSPORT »

Acquisition d'un véhicule de transport de marque Volkswagen de 7, 8 ou 9 places, neuf ou occasion.

- Jusqu'à 50% du coût d'un véhicule neuf
- Jusqu'à 30% du coût d'un véhicule d'occasion
- Plafonnée à 20.000€

en savoir +

Pour vos questions sur le FAFA, n'hésitez pas à contacter la Ligue de Football de Normandie

Manon ROUSSEL
02.31.53.10.54
mroussel@normandie.fff.fr



RÉGION NORMANDIE AIDE À L'ACQUISITION DE MATÉRIEL

Acquisition de matériel sportif neuf (hors petit matériel ballons, plots...) qui doit :

- S'inscrire dans une logique à long terme intégrant un projet associatif pluriannuel,
- Permettre le développement à l'échelle régionale de la discipline,
- S'inscrire dans une logique de mutualisation avec les acteurs du territoire.

Coût minimum : 3.000€
Contact : Mathilde SILLARD
02 31 06 89 11
mathilde.sillard@normandie.fr

en savoir +

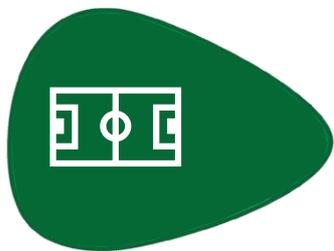
DÉPARTEMENT 61 MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS

Grâce à une politique d'aides aux collectivités locales, le Conseil Départemental de l'Orne participe à la modernisation (construction ou modernisation) des équipements pour se conformer à l'évolution des disciplines sportives.

Contact :
Bureau sport et jeunesse
pat.sport-jeunesse@orne.fr
Tél. : 02 33 81 61 80

en savoir +





INVESTIR (2/2)



TRANSPORT EN NORMANDIE

Véhicules neufs (type minibus 9 places). Véhicules d'occasion blancs de moins de 3ans et moins de 100.000km

Région : 30% coût du (déduction faite du financement fédéral)

Aide plafonnée à 8.000€ pour la Région et 8.000€ pour le département, soit 16.000€ / projet

Attention : campagne 2021 clôturée

Contact :

Mathilde SILLARD

02 31 06 89 11

mathilde.sillard@normandie.fr

en savoir +

ANS « ÉQUIPEMENTS »

L'Agence nationale du Sport attribue des subventions d'équipement aux collectivités territoriales, à leurs groupements, aux associations sportives agréées, aux associations affiliées à des fédérations sportives, ainsi qu'aux associations et groupements d'intérêt public qui interviennent dans le domaine des activités physiques et sportives.

en savoir +

**UN RENSEIGNEMENT ?
UNE AIDE ?**

CONTACTEZ NOUS !



Sébastien GOURDEL
sgourdel@footorne.fff.fr



AIDE AUX LICENCES



ATOUTS NORMANDIE

Pour une adhésion de 10€, tous les jeunes normands âgés de 15 à 25 ans peuvent bénéficier des avantages et bons plans d'Atouts Normandie : cinéma, concerts, festivals, activité sportive/artistique ...

30 € d'avantage « sport » pour une prise de licence dans un club.

Le club doit être partenaire de l'opération et doit créer un compte sur la plateforme Atouts Normandie (code discipline foot : 876966FC019A)

[en savoir +](#)

PASS'SPORT

Aide à la prise de licence dès 2021, destinée en priorité aux publics les plus fragiles.

[+ d'informations à venir](#)

CAF 61 AIDE À L'ACTIVITÉ SPORTIVE

La Caf de l'Orne souhaite apporter une aide permettant aux enfants d'avoir accès à une activité artistique, culturelle ou sportive. Cette aide participe à financer les frais d'adhésion, les frais de licence, le coût de cours...

Elle est exclusivement réservée aux allocataires dont le quotient familial (Qf) est inférieur ou égal à 700 € au moment de la demande dont l'enfant à charge est âgé entre 5 et 18 ans (à la date de la demande).

[en savoir +](#)

COUPON SPORT

Les coupons sport sont des bons nominatifs utilisables toute l'année par le titulaire et les membres de sa famille.

Ils permettent de payer les dépenses suivantes :

- Licence sportive
- Adhésion à une association sportive
- Cours ou stages de sport

Il existe des coupons de 10 €, 15 € et 20 €.

Divers organismes : ANCV, CNAS, ...

[en savoir +](#)

CDOS 61 PASS'SPORTIF

Le CDOS 61 met en place une aide financière directe à la prise de licence en club aux personnes éloignées de la pratique.

L'objectif est d'encourager la pratique sportive inclusive en réduisant les frais d'adhésion auprès d'associations sportives du département.

Attention : campagne 2021 clôturée

[en savoir +](#)

ASSOCIATIONS CARITATIVES

Des associations caritatives proposent des dispositifs pour permettre l'accès au sport aux plus démunis.

Renseignez-vous auprès des associations locales ou auprès de votre Centre Communal d'Actions Sociales.

[+ d'informations dans votre commune](#)



GUIDES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME



Le Compte Asso

Le site officiel de gestion d'association

[Créer son compte](#)

[Compléter les informations administratives](#)

[Faire une demande Projets sportifs fédéraux \(PSF\)](#)

[Comptes rendus financiers](#)



ANNEXES

Postes FONJEP

Soutenir l'emploi associatif en direction des jeunes

Le dispositif FONJEP, C'EST QUOI ?



Atténuer l'impact de la crise sanitaire en renforçant les moyens du Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (FONJEP) pour soutenir l'emploi associatif, avec un double impact : préserver l'action associative et soutenir l'insertion des jeunes dans l'emploi. Créer 2000 emplois FONJEP au niveau national supplémentaires en appui des associations pour les accompagner dans leur développement et leur structuration. Cette mesure permettra de sauvegarder les emplois, de consolider les modèles économiques et de relancer la dynamique bénévole.



L'intérêt pour les jeunes

Les conséquences de la crise sanitaire renforcent le besoin de préserver l'action associative en direction des jeunes en difficultés et de soutenir l'insertion des jeunes dans l'emploi. Les FONJEP jeunes sont créés afin de faciliter l'embauche des 18-30 ans dans le secteur associatif.



Le soutien du FONJEP est de 7 164 €. Dans le cadre du plan de relance, ce montant pourrait être adapté



L'avantage pour les associations employeurs

Ces postes apportent une aide financière comprise entre 7000€ et 8000€ par an pendant 3 ans à des associations de loi 1901. Ils participent à soutenir l'emploi et à développer les actions du secteur associatif essentiel à la vitalité des territoires. Les subventions d'appui à la structuration du tissu associatif, dites « postes FONJEP », sont versées par l'intermédiaire du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP). Cette mesure permet aux associations de pérenniser leurs actions en s'appuyant sur des personnels permanents, en plus de leurs bénévoles, et contribue à la structuration du secteur associatif. L'intérêt pour l'association est triple : la signature d'une convention sur plusieurs années permet d'engager des projets de moyen terme, le Fonjep avance les subventions mensuellement ou par trimestre, ce qui donne à l'association un meilleur contrôle de sa trésorerie. L'attribution d'un poste Fonjep agit comme un label qui valorise le projet mené par l'association et donne des gages sur sa stabilité, en encourageant l'appui de nouveaux financeurs et partenaires.

Contact :

DRDJSCS : Arnaud CROCHARD / arnaud.crochard@jcs.gov.fr / 02 31 52 73 45
DDCS 14 : Ronan DAVID / ronan.david@calavdos.gov.fr / 02 31 52 74 30
DDCS 27 : Rémi BOUILLON / remi.bouillon@eure.gov.fr / 02 32 24 86 05
DDCS 50 : Arthur ROME / arthur.rome@manche.gov.fr / 02 50 71 50 34
DDCSPP 61 : Benoît DORE / benoit.dore@orne.gov.fr / 02 33 32 42 77
DDD 76 : Denis THOMAS / denis.thomas@seine-maritime.gov.fr / 02 76 27 71 59

Toutes les informations sur le site internet de la DRDJSCS

Les autres dispositifs :

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports
Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion

Dispositif de soutien ANS à l'emploi sportif

Pérenniser l'emploi des jeunes dans les associations sportives

Le dispositif ANS emploi sportif, C'EST QUOI ?



Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports soutient déjà l'emploi sportif avec le financement de 5000 emplois dans le monde associatif par le biais de son opérateur, l'Agence Nationale du Sport (ANS). Ces emplois, essentiellement d'éducateurs sportifs, permettent le développement des pratiques sportives sur les territoires, dans les clubs et dans les instances territoriales des fédérations sportives.



L'intérêt pour les jeunes

L'Agence nationale du Sport porte une politique spécifique tournée vers l'emploi sportif dans les associations avec le financement annuel d'emplois sportifs favorisant la professionnalisation du mouvement sportif et l'encadrement de la pratique. Cette mesure consiste à augmenter de 2 500 emplois ce dispositif qui bénéficie d'un taux de pérennisation des emplois après la période d'aides financières publiques sur deux années de 79%. C'est un dispositif d'aide à l'emploi très efficace, près de 79% des emplois sont pérennisés (dont 96% en CDI). Les crédits supplémentaires investis par le Gouvernement pour 2020 et 2021 permettront de renforcer l'accès des jeunes issus des formations de l'enseignement supérieur comme des formations professionnelles du ministère chargé des sports, aux métiers du sport dans un secteur en forte tension.



L'avantage pour les associations employeurs

L'Agence Nationale du Sport annonce un maintien du montant des crédits dédiés aux aides à l'emploi en 2021. En 2020 en Normandie, 475.860 € ont été attribués pour le dispositif « emploi ANS » (aide pluri-annuelle sur deux ans), ce qui a permis de créer 39 CDI, auxquels viennent s'ajouter environ 300.000 € d'aides ponctuelles à l'emploi prévu dans le Fond de Solidarité.

Ces crédits sont attribués sous forme de subvention aux associations sportives dans le cadre d'un appel à projet annuel dont le calendrier est déterminé par l'ANS, traditionnellement à la fin du premier semestre.

En 2021, les priorités d'attribution des aides porteront sur le recrutement de jeunes diplômés en CDI et feront l'objet d'un accompagnement spécifique sur plusieurs années du conseiller Emploi du pôle Sport de la DRDJSCS pour conduire à la pérennisation du poste. L'aide de l'ANS représente jusqu'à 40% du coût moyen du salaire, le montant de l'aide peut atteindre 12 000€ par an sur 2 années.

Contact :

DRDJSCS : Florent LÉBOUCHER / florent.leboucher@jscs.gouv.fr / 02 31 52 73 59

DDCS 14 : Benjamin LEROY / benjamin.leroy@calavdos.gouv.fr / 02 31 52 74 21

DDCS 27 : Rémi BOUILLON / remi.bouillon@eure.gouv.fr / 02 32 24 86 05

DDCS 50 : Roland INDRILUNIAS / roland.indrilunias@manche.gouv.fr / 02 50 71 50 34

DDCSPP 61 : Jordan CARREAU / jordan.carreau@orne.gouv.fr / 02 33 32 42 52

DDD 76 : Jérôme LITLOCK / jerome.litlock@seine-maritime.gouv.fr 02 76 27 71 54

Toutes les informations sur le site internet de la DRDJSCS

Les autres dispositifs :

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports

Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion

Dispositif Sésame

Un accompagnement sur mesure vers les métiers du sport et de l'animation

Le dispositif Sésame, C'EST QUOI ?



Les ministères chargés des sports et de la jeunesse ont initié et intégré le dispositif SESAME au plan « Citoyens du Sport », en 2015, dans le cadre du comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC). Il a été reconduit dans le cadre des mesures héritages des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Le dispositif SESAME (Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement) permet d'accompagner des jeunes de 16 à 25 ans, rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle et résidant très prioritairement au sein d'un quartier politique de la ville ou zone de revitalisation rurale, de décrocher un métier dans le champ du sport ou de l'animation.

Afin de renforcer le soutien à l'insertion professionnelle des jeunes, 3 000 places supplémentaires seront financées d'ici 2022 au plan national, permettant de doubler le nombre de bénéficiaires en trois ans. Ces emplois concernent le champ sportif et celui de la jeunesse.



L'intérêt pour les jeunes

SESAME permet d'offrir à chacun de ces jeunes un parcours individualisé : information, positionnement, pré-qualification, formation, suivi par un référent.

Ces crédits permettent de financer un parcours personnalisé pour chaque jeune lui permettant d'acquérir une qualification professionnelle dans les métiers du sport et de l'animation. Cette aide individualisée peut prendre différentes formes : prise en charge d'une partie des frais de formation et /ou des frais annexes, d'une aide à l'équipement informatique.

75% des bénéficiaires ont moins de 22 ans et depuis sa création, 8000 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement et d'insertion dans les métiers du sport. Le taux de réussite au diplôme préparé est de 70%.



2000€ par jeune et par an



L'avantage pour les associations employeurs

La DRDJSCS de Normandie en partenariat avec la Direccte de Normandie proposent le Parcours Emploi Compétences SESAME spécifique au secteur du Sport, de l'Animation et des Activités Equestres. Pour ce contrat, l'employeur bénéficie d'une aide financière majorée à 60 % du Smic Brut (plafonné à 20 heures par semaine) et d'une aide spécifique de 2000 €, si le salarié s'engage dans une formation professionnelle aux métiers du Sport et de l'Animation (via un contrat de 28 heures / semaine minimum), type CPJEPS, BPJEPS ou DEJEPS.

Contact : Jean-François RENAULT / jean-francois.renault@jcs.gov.fr / 02 32 18 15 46
Toutes les informations sur le internet de la DRDJSCS

Plus d'informations sur les autres dispositifs
[Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports](#)
[Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion](#)

sésame PARCOURS EMPLOI SPORT ANIMATION

Dispositif Service civique

Des missions d'utilité sociale pour les jeunes en quête de sens

Le dispositif Service Civique, C'EST QUOI ?



Créé en 2010, le service civique permet à des jeunes de 16 à 25 ans (30 ans en situation de handicap) de s'engager dans des missions d'intérêt général pendant 6 à 12 mois. Ces missions permettent de mener des projets très diversifiés, par exemple : participer à de grands chantiers de restauration de sites historiques, favoriser l'accès de jeunes en difficulté à des activités culturelles, aider à la scolarisation d'enfants dans des pays en voie de développement ou encore sensibiliser les enfants au tri des déchets.

Après 10 ans d'existence, le service civique a prouvé son efficacité : 75% des jeunes ayant réalisé un service civique sont en emploi ou en formation 4 à 8 mois après cette expérience. Cet effet tremplin du service civique vers un projet d'avenir est particulièrement fort pour les jeunes peu ou pas diplômés.



L'intérêt pour les jeunes

100 000 missions supplémentaires de service civique au niveau national ouvertes pour permettre aux jeunes de s'engager dans des associations : l'occasion de servir une cause utile tout en acquérant une expérience qui a de la valeur sur le marché du travail.

20 000 missions en 2020 et 80 000 en 2021 au niveau national pour permettre aux jeunes de découvrir des champs d'activités nouveaux, développer des compétences propices à leur insertion professionnelle future et créer des vocations.

Le Service Civique permet sur la base du volontariat, de s'engager en faveur d'un projet d'intérêt général et de contribuer ainsi à la cohésion nationale tout en acquérant des compétences et une expérience renforçant son employabilité.



L'avantage pour les organismes à but non lucratif

Accueillir un volontaire permet de donner plus d'ampleur à vos actions, de lancer de nouveaux projets, tout en offrant un meilleur service à vos publics cibles. La présence de jeunes volontaires, avec leurs idées, leurs expériences, leur enthousiasme, est l'occasion de réfléchir à vos actions, votre organisation, mais aussi un bon moyen de redynamiser votre réseau de bénévoles et de faire connaître vos actions et vos valeurs au-delà de vos cercles habituels. Les volontaires accueillis aujourd'hui seront, pour beaucoup, les bénévoles, salariés et soutiens de demain.

Contact :

Référent DRDJSCS : Christophe BOULANT / christophe.boulant@jcs.gov.fr / 02 31 52 73 19

DDCS 14 : Guillaume BONNET / ddc-service-civique@calvados.gov.fr / 02 31 52 74 18

DDCS 27 : Jean-Christophe BOULANGER / jean-christophe.boulanger@eure.gov.fr / 02 32 24 86 16

DDCS 50 : Jean-Marc JULIEN / jean-marc.julien@manche.gov.fr / 02 50 71 50 08

DDCSPP 61 : Céline POTTIER / celine.pottier@orne.gov.fr / 02 33 32 42 86

DDD 76 : Floriane DUPONT / floriane.dupont@seine-maritime.gov.fr / 02 76 27 71 57

Toutes les informations sur le site internet de la DRDJSCS

Plus d'informations sur le site : www.service-civique.gov.fr

Plus d'informations sur les autres dispositifs

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports

Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion